

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 2 octobre 2024

10. Réponse à l'interpellation PLR (L. Longo) « Des nouvelles du Schlossberg ? » (C. Frioud Auchlin)

La gestion du Schlossberg est confiée à une commission paritaire, forte de 8 membres, représentant les deux propriétaires que sont le canton et la commune. Cette instance travaille actuellement à l'adaptation du projet ayant conduit à l'octroi du permis de construire initial. En effet, ses membres visent le même objectif qui est de rendre sa superbe à ce lieu, afin de l'ouvrir au public, respectant ainsi les vœux de Louis-Philippe Imer, décédé en 1933, qui, en léguant ce patrimoine à la commune et au canton, les chargeait de la mission de rendre ces lieux accessibles à la population.

Depuis le départ des locataires en mars de cette année, un état des lieux ainsi que quelques dispositions ont été prises afin de garantir la sécurité des abords et éviter des déprédations. L'état des lieux a permis de faire un inventaire des travaux indispensables à réaliser ainsi que du potentiel des espaces. Plusieurs concepts sont actuellement à l'étude, le but étant non seulement de faire de notre château un élément touristique majeur pour La Neuveville et toute la région, mais surtout que les transformations et adaptations soient supportables financièrement.

Les réflexions se font également à plus long terme, de sorte que cette réhabilitation soit viable et les investissements réalisés économiquement supportables dans le temps. La population sera informée en temps utile sur le projet retenu.

Ci-dessous, nous répondons plus spécifiquement aux questions de l'interpellateur :

- *Quel est le calendrier et les coûts estimés pour les travaux de rénovation ayant mené à la résiliation du bail des anciens locataires ?*

L'adaptation du permis de construire permettra de lister les travaux de rénovation nécessaires ainsi que leurs coûts.

- *A part l'Atelier Oi, est-ce que d'autres entreprises ont été mandatées pour étudier les potentielles utilisations de ce bâtiment historique ? Si non, quels ont été les critères de sélection ?*

Une autre entreprise a été contactée, mais la commission n'a pas été convaincue par les propositions faites. Dans les critères de sélection, il y avait notamment l'expérience en matière de réhabilitation de lieux historiques et leur utilisation publique.

- *A l'avenir, combien va coûter par année l'entretien régulier du Château pour la collectivité publique de La Neuveville et la commission du Schlossberg ?*

Lorsque le projet sera définitif, il nous sera possible de faire une analyse complète et pertinente tant des charges usuelles que celles inhérentes au fonctionnement et utilisation des lieux.

- *Quels sont les projets concrets envisagés pour l'utilisation future du château de La Neuveville et comment ceux-ci bénéficieront ils à la communauté locale ?*

Comme décrit précédemment, une réponse pourra être apportée à cette question dans le cadre du projet définitif.

- *Quelles mesures sont prévues pour assurer la transparence et l'implication des citoyens dans le suivi de l'avancement des travaux et l'utilisation future du château de La Neuveville ?*

Actuellement, c'est la Commission de gestion du Schlossberg qui est chargée de la gestion de ce lieu par voie légale. Le moment venu, cette instance ne manquera pas d'informer le public comme il se doit.

CONSEIL MUNICIPAL